

FAQ - Extension des Consignes de Tri

Q : Doit-on plier les cartons ?

R : En effet, il faut plier vos cartons à plat, vous gagnerez beaucoup de place dans votre bac.

Q : Les plastiques comme les jouets ou tuyaux sont-ils à déposer dans le bac jaune ?

R : Non, ce ne sont pas des emballages alimentaires. À apporter dans l'une des 7 déchetteries de SAM.

Q : Peut-on mettre le verre dans le bac jaune ?

R : Non c'est très dangereux pour les agents de tri. À déposer dans les multiples Points d'Apport Volontaire de votre quartier.

Q : Comment connaître le point des poubelles de tri à notre disposition ?

R : Il suffit de se rendre sur www.agglopole.fr et renseigner votre adresse sur la page dédiée (accessible en cliquant sur l'icône Déchets de l'accès rapide) pour connaître le point de collecte le plus proche.

Q : Peut-on jeter les cartons de pizzas, même sales ?

R : Oui, tous les emballages se trient même sales, il suffit de les vider, sans laver.

Q : Ces nouvelles consignes sont-elles valables partout en France ?

R : Oui, toutes les villes sont concernées par ces nouvelles consignes.

Q : Peut-on comprimer les bouteilles plastiques et laisser les bouchons ?

R : Oui cela ne pose plus de problème, bien au contraire, le bouchon permet de conserver le plus petit volume de la bouteille en la comprimant, pour gagner de la place dans la poubelle.

Q : Mon bac est trop petit, que faire si je n'ai pas de place pour un bac plus grand ?

R : Après avoir comprimé les bouteilles et plié les cartons, le surplus peut être déposé vers le point d'Apport Volontaire de votre quartier ou dans une déchetterie.

Q : Mon bac est trop petit, que faire ?

R : Il faut contacter le service déchets pour demander un bac plus grand au 04 67 78 55 96 ou envoyer un mail à dechets@agglopole.fr

Q : Le bac collectif jaune de mon quartier déborde régulièrement avec tous ces nouveaux emballages, que faire ?

R : Vous pouvez le signaler au 04 67 78 55 96 ou envoyer un mail à dechets@agglopole.fr

Q : Quels déchets mettre dans ma poubelle jaune ?

R : Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages plastiques à ajouter dans la poubelle jaune sont les suivants : pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, blister de médicaments, boîte d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique...